

Communiqué de presse

Berne, le 11 septembre 2026

Renforcement de la filière indigène des céréales panifiables

La filière des céréales panifiables a besoin de conditions cadres politiques adéquates afin que tous les acteurs de cette chaîne de valeur puissent travailler avec succès et se défendre contre les produits importés. Le Conseil des États traite différentes motions visant à renforcer la production et la transformation des céréales panifiables indigènes pendant la session actuelle. La branche a besoin du soutien du parlement pour récupérer des parts de marché et, partant, réduire les importations de produits de boulangerie.

La filière indigène des céréales panifiables est confrontée à d'importants défis à différents niveaux. Les importations de produits de boulangerie ont ainsi été multipliées par trois ces 20 dernières années et s'élevaient à près de 164'000 tonnes en 2025. Ensemble avec les décisions politiques concernant la norme de rendement pour la production d'amidon, cela a provoqué une diminution des quantités de céréales indigènes moulues. Tous les partenaires de la filière indigène ont perdu des parts de marché prises par les importations. La fluctuation des récoltes de céréales due aux conditions météorologiques constitue un défi supplémentaire pour les partenaires du marché. Afin de maîtriser tous ces défis, la branche a besoin de conditions cadres politiques adéquates, notamment concernant la protection douanière.

Le Conseil des États traite diverses motions visant à renforcer la production et la transformation des céréales panifiables indigènes en septembre. L'interprofession swiss granum se positionne comme suit par rapport à ces interventions :

- Soutien des motions Badertscher 24.3385 « Renforcement de la production suisse de céréales panifiables » et Riem 24.3127 « Supprimer le traitement tarifaire préférentiel des importations de produits semi-finis et finis du chapitre 19 du tarif des douanes » sous forme de paquet ;
- Soutien de la motion CER-E 26.4061 « Soutenir la production boulangère suisse » ;
- Rejet de la motion CER-E 26.4060 « Adjudication du contingent tarifaire de céréales panifiables ».

Les trois premières motions renforcent la filière indigène des céréales panifiables et améliorent la protection douanière des céréales, de la farine et des produits de boulangerie. Cela permet à la branche de récupérer des parts de marché et de satisfaire la demande des consommatrices et consommateurs de pouvoir acheter des aliments produits et transformés en Suisse. Les répercussions sur le prix du pain sont faibles et négligeables selon nous. La motion CER-E 26.4060 « Adjudication du contingent tarifaire de céréales panifiables » aurait en revanche l'effet contraire en renchérissant les importations au détriment de la branche qui fait déjà face à de grands défis.

La filière des céréales panifiables a besoin du soutien de la politique. Les décisions du parlement constituent le cadre permettant à la branche de continuer à fabriquer des produits de haute qualité pour la population suisse. Cette mesure contribue donc de manière décisive à la réalisation de l'objectif visant à renforcer l'approvisionnement alimentaire. De plus, cela permet de sauvegarder, voire d'augmenter, les places d'apprentissage et les emplois, tout en créant de la valeur ajoutée en Suisse.

Swiss granum

Swiss granum est l'interprofession suisse des céréales, oléagineux et protéagineux. Elle regroupe les organisations faîtières de la filière, de la production à la distribution en passant par les différents échelons, tels la transformation et le commerce. Les personnes ou entreprises sont membres de swiss granum par l'intermédiaire de leur organisation faîtière. L'interprofession compte à présent 17 organisations membres, réparties dans quatre groupes d'intérêt.

Mesurée au nombre d'entreprises et d'employés, la filière des céréales, oléagineux et protéagineux est une branche importante du secteur suisse des denrées alimentaires. Elle emploie près de 40'000 personnes. Swiss granum joue un rôle central en tant que plateforme de communication, de négociation et d'échange d'informations

Téléchargement

Le document est disponible sous forme électronique sur www.swissgranum.ch.

Contact

Fritz Glauser, Président

Téléphone 079 702 05 44

Stephan Scheuner, Directeur

Téléphone 031 385 72 76 / 079 606 99 84

Courriel scheuner@swissgranum.ch